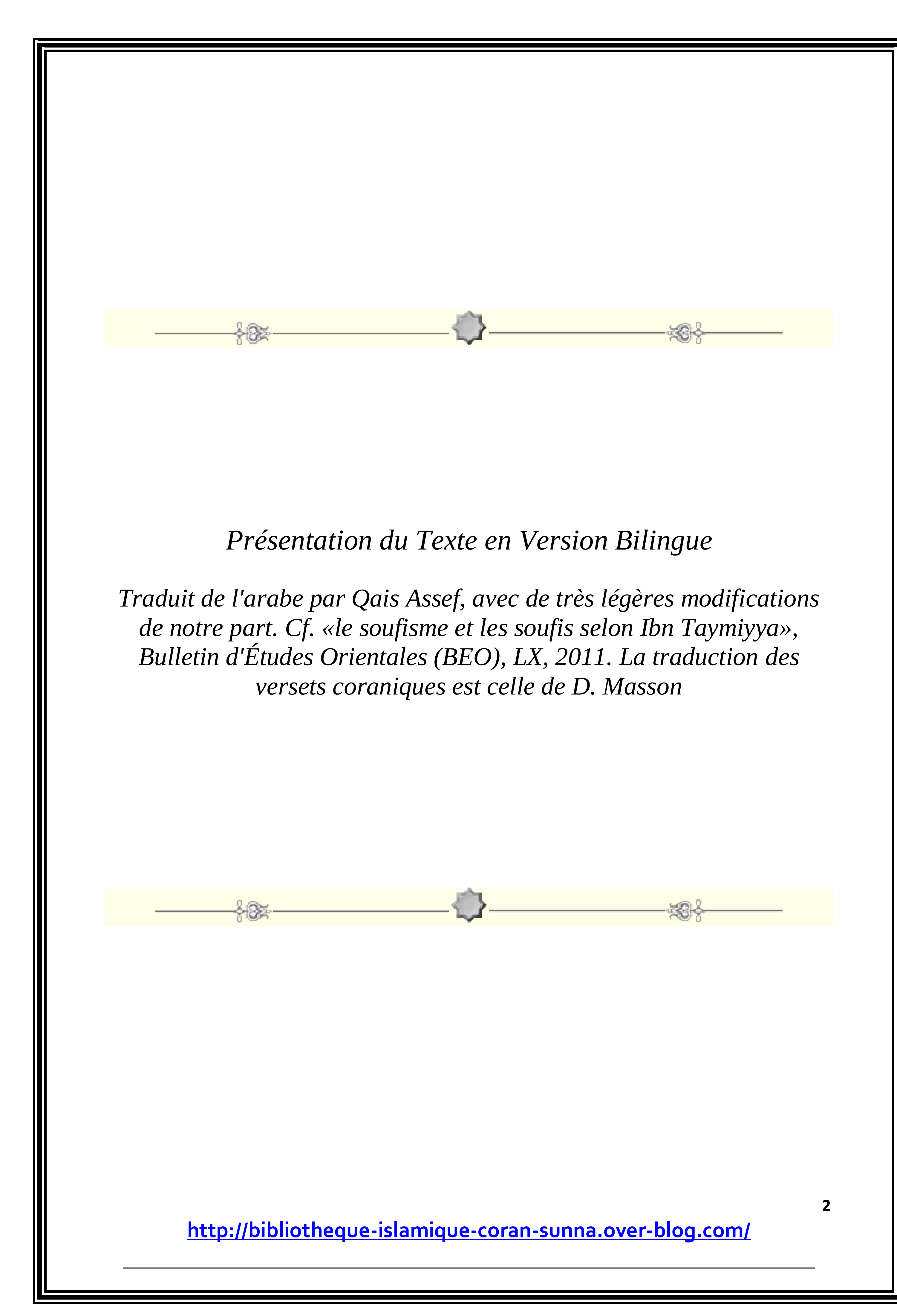


« Rissâla fî as-Soufiyya wa al-Fouqarâ' »

L'épître sur les Soufis et les Pauvres [en Allah]

Par Chaykh al Islâm Ibn Taymiyya



Présentation du Texte en Version Bilingue

Traduit de l'arabe par Qais Assef, avec de très légères modifications de notre part. Cf. «le soufisme et les soufis selon Ibn Taymiyya», Bulletin d'Études Orientales (BEO), LX, 2011. La traduction des versets coraniques est celle de D. Masson



“Au nom d'Allah, le Tout-Miséricordieux, le Très-Miséricordieux. Prière et salut sur celui après qui il n'y a point de prophète. Le Shaykh de l'Islam [Ibn Taymiyya]– qu'Allah sanctifie son âme - fut interrogé au sujet des soufis (*ṣoūfiyya*). Ils sont [de plusieurs] sortes (*aqsām*), et il en est de même pour les « pauvres en Allah » (*fouqarāʾ*). Par conséquent, quelle est la particularité de chaque fraction (*qism*) ? Quelle obligation incombe à chacune d'elles et quelle voie doit-elle suivre de préférence (*yastaḥibbou*)?

Il répondit :

La louange est à Allah. Quant au terme *ṣoūfiyya*, il n'était pas répandu dans les trois premières générations [de l'islam] (*qouroūn*), mais cela s'est produit par la suite. Il a été rapporté que plus d'un imam et plus d'un maître (*shaykh*) l'ont employé, tels l'imam Aḥmad Ibn Ḥanbal, [le shaykh] Aboū Soulaymān Ad-Dārānī et bien d'autres. Il est rapporté que Soufyān Ath-Ṯhawrī fit usage de ce terme alors que d'autres mentionnent cela à propos de Ḥasan Al-Baṣrī.

Il y eut divergence à propos de la signification attribuée au terme *ṣoūfī*. Il s'agit en réalité d'un adjectif d'attribution, tels *qourashī*, *madanī*, etc.

On a avancé que le terme se rapportait aux « gens du banc » (*ahl al-ṣouffa*). Ceci est erroné, car s'il en avait été ainsi, on aurait dit *ṣouffiyy*. De même qu'il est erroné d'attribuer l'origine du terme *ṣoūfī* au « rang (*ṣaff*) avancé qui se tient

devant Allah » ou bien à « l'élite (*ṣafwa*) de la création d'Allah ». S'il en avait été ainsi, on aurait dit *ṣaffiyy* ou bien *ṣafawiyy*. On a prétendu que le terme *ṣoūfī* se rapportait à Ṣoufa Ibn Bichr Ibn Addi Ibn Ṭābikha, une tribu arabe qui dans l'ancien temps habitait dans les environs de La Mecque et à laquelle on rattache (*younsabou ilay-him*) des ascètes (*noussāk*). Si d'un point de vue lexical cela semble acceptable, en revanche l'argument est faible, car cette tribu n'était point célèbre et la plupart des ascètes ne la connaissaient pas. Et si les ascètes étaient rattachés à cette tribu, ce lien aurait été encore plus probant à l'époque des Compagnons, des Suivants et de leurs successeurs [immédiats]. De plus, la majorité de ceux qui se disaient soufis ne connaissaient pas cette tribu et n'auraient jamais admis la filiation à une tribu antéislamique, n'existant plus à l'époque dont il est question. Il est dit – et cela est connu – que [le terme] *ṣoūfī* se rapporte au port d'un [habit] de laine.

En fait, les soufis sont apparus pour la première fois à Bassora et les premiers à avoir bâti un « cloître » soufi (*douwayra*) furent certains disciples (*aṣḥāb*) de ʿAbd Al-Wāḥid Ibn Zayd; celui-ci faisait partie des disciples d'Al-Ḥasan [Al-Baṣrī].

Il y avait à Bassora une certaine exagération, dans le renoncement (*zouhd*), la dévotion (*ʿibāda*), la crainte d'Allah (*khawf*), ainsi que sur d'autres sujets que l'on ne trouvait pas chez les habitants des autres métropoles (*amṣār*). C'est pourquoi il était d'usage de dire : la jurisprudence selon [les gens de] Couffa et la dévotion selon [ceux de] de Bassora. D'après sa chaîne de transmetteurs remontant à Mouḥammad Ibn Sīrīn, Aboû Ash-Shaykh Al-Aṣbahānī a rapporté que ce dernier avait mentionné un groupe (*qawm*) ayant préféré des habits de laine, selon les termes suivants : « **c'est un groupe qui a opté pour [l'habit de] laine, prétendant imiter le Christ fils de Marie. Cependant, l'exemple (*hady*) de notre prophète, qui s'habillait de coton et d'autres [sortes de tissus], nous est préférable** ». Il y eut également d'autres histoires de ce genre.

C'est pourquoi la plupart des choses que l'on raconte concernant l'exagération dans ce domaine ne se rapportent qu'aux dévots (*ʿoubbād*) de Bassora. À l'exemple de l'histoire de celui qui mourut ou qui perdit connaissance lors de l'audition du Coran ; comme l'histoire de Zourāra Ibn Awfā, le juge de Bassora, qui tomba raide mort alors qu'il récitait, lors de la prière du matin, le verset :

{Lorsque l'on sonnera de la trompette}
(sourate 74 - verset 8)

Ou bien l'histoire d'Aboū Jahīr Al-Aʿmā qui mourut, alors que Ṣāliḥ Al-Mourrī lui récitait le Coran. Et ainsi, on rapporte d'autres histoires à propos de ceux qui moururent à l'audition du Coran. D'autres parmi [les gens de Bassora] étaient « foudroyés » (*youṣʿaqoūna*) lors de la récitation du Coran. Cependant, les Compagnons ne connurent point cet « état spirituel » (*ḥāl*). Par conséquent, lorsque de tels phénomènes apparurent, une partie des Compagnons et des suivants les désavouèrent, tels Asmāʾ la fille d'Aboū Bakr, ʿAbdoullâh Ibn Az-Zoubayr, Mouḥammad Ibn. Sīrīn et d'autres.

La réprobation se fit de deux manières :

Il y avait ceux qui pensaient qu'il ne s'agissait que de feinte et de simulation. Ainsi, il est mentionné que Muḥammad Ibn Sīrīn a dit : « **Ce qui permettra de trancher entre nous et ceux qui sont foudroyés (*youṣʿaqoūna*) lors de l'audition du Coran, c'est [l'épreuve suivante] : celui qui tombe (*kharra*) lors de la récitation du Coran, tandis qu'il est placé [en hauteur] sur un mur (*ʿalā ḥāʾit*), alors celui-ci est sincère** ». Et parmi les réprobateurs, il y avait ceux qui désavouèrent ceci [totalement] car ils y voyaient une innovation contraire à l'exemple (*hady*) des Compagnons, ainsi qu'il est mentionné à propos de Asmāʾ et de son fils ʿAbdoullah.

L'opinion de la majorité des savants est que celui qui est touché [par un tel état], alors qu'il est dans l'incapacité [de le repousser], ne peut être blâmé. Néanmoins, [ces savants estiment] qu'un état inébranlable (*ḥāl at-ṯābit* - sic) lui est préférable. À cet effet, lorsque l'imam Aḥmad [Ibn Ḥanbal] fut interrogé à ce sujet, il répondit : « **Yaḥyā Ibn Saʿīd Al-Qaṭṭān perdit connaissance tandis qu'on lui récitait le Coran. S'il y avait bien eu quelqu'un capable de « repousser » [un tel état], cela aurait été Yaḥyā. En effet, je n'ai vu personne plus raisonnable (aʿqal) que lui** ». D'autres histoires de même sorte sont rapportées. On raconte que [l'imam] Ach-Châfi'î fut [également] touché par un tel [état]. Ce fut également le cas de ʿAlī Ibn Fouḍayl Ibnʿ Iyāḍ, dont l'histoire est célèbre. En bref, [cet état spirituel] est arrivé à beaucoup, dont on ne peut mettre en doute la sincérité.

Cependant, les états spirituels (*ahwāl*) atteints par les Compagnons sont ceux mentionnés dans le Coran : le frémissement des coeurs, le frissonnement des peaux et les larmes aux yeux, ainsi que le Très-Haut l'a mentionné :

{Seuls, sont vraiment croyants : ceux dont les coeurs frémissent à la mention du Nom d'Allah ; ceux dont la foi augmente lorsqu'on leur récite ses Versets; - ils se confient en leur Seigneur. -}
(sourate 8 - verset 2)

{Allah a fait descendre le plus beau des récits : un Livre dont les parties se ressemblent et se répètent. La peau de ceux qui redoutent leur Seigneur en frissonne, puis leur peau et leur coeur s'adoucissent à l'invocation du nom d'Allah.}
(sourate 39 - verset 23)

{Ils tombaient prosternés en pleurant quand les Versets du Miséricordieux leur étaient communiqués.}
(sourate 19 - verset 58)

{Tu vois leurs yeux déborder de larmes lorsqu'ils entendent ce qui est révélé au Prophète, à cause de la Vérité qu'ils connaissent en lui.}
(sourate 5 - verset 83)

{Ils tombent sur leurs faces en pleurant ; leur humilité augmente.}
(sourate 17 - verset 109)

L'état spirituel de ceux-là est condamné par ceux dont les coeurs sont endurcis (*qiswa*) et couverts d'impuretés (*rayn*), et qui ont de l'aversion (*jafāʿ*) envers la religion ; [en réalité] ce sont leurs propres états qui sont répréhensibles. Alors que d'autres estiment que leur état [extatique] est le plus parfait. Ils pensent ainsi avoir parachevé les états spirituels et en avoir atteint les plus hauts degrés. Ces deux positions extrêmes sont blâmables.

Cependant, on distingue trois degrés [dans les états spirituels de ceux qui s'adonnent à l'audition du Coran]:

Le premier de ces degrés, c'est l'état spirituel de celui qui est injuste envers lui même (*az-ẕālim li nafsi-hi*). Son coeur est endurci et ne s'adoucit point à l'audition du Coran ou à l'invocation [du nom d'Allah] (*dhikr*). Celui-là est, en certains points, semblable aux « juifs » [qui furent avec Moïse]. Ainsi qu'Allah l'a dit :

{Vos coeurs, ensuite, se sont endurcis. Ils sont semblables à un rocher, ou plus durs encore. Il en est, parmi les rochers, d'où jaillissent les ruisseaux ; il en est qui se fendent, et l'eau en sort ; il en est qui s'écroulent par crainte d'Allah. – Allah n'est pas inattentif à ce que vous faites-}
(sourate 2 - verset 74)

{Le moment n'est-il pas venu pour les coeurs des croyants de s'humilier en entendant le Rappel d'Allah et ce qui est descendu de la Vérité et de ne plus ressembler à ceux qui avaient autrefois reçu le Livre ? Ceux-ci trouvèrent le temps long ; leurs coeurs s'endurcirent. Beaucoup d'entre eux étaient des pervers.}
(sourate 57 - verset 16)

Le deuxième degré, c'est l'état spirituel du croyant pieux (*taqiyy*), qui comporte une certaine faiblesse à supporter ce qui peut atteindre (*yaridou*) son coeur. C'est celui-ci qui meurt ou bien qui perd connaissance après avoir été foudroyé. Cet [état] est dû à la puissance de « l'inspiration subite » (*wārid*) ainsi qu'à l'incapacité du coeur à la supporter.

Il en est parfois de même pour celui à qui le bas monde procure [indistinctement] joie, peur, tristesse ou bien attachement. En effet, ce [vacillement] le mènera soit à la mort, soit à la maladie ou bien à la folie. Ainsi, parmi les idolâtres des formes (*ʿoubād al-ṣouwar*), il y a celui que l'amour passionnel (*ʿichq*) a conduit à la maladie, à la mort ou bien à la folie. Et ainsi de suite. [Cet état] ne peut survenir qu'à celui dont l'âme ainsi affaiblie est inapte à le repousser ou bien à celui qui en est submergé (*maghloūb*), à l'instar du corps, qui est atteint par ce qui le conduit à la maladie ou à la mort.

Celui qui est atteint par un tel [phénomène], alors qu'il n'a commis ni négligence (*tafrīṭ*) ni transgression (*ʿoudwān*), ne peut être considéré comme responsable (*dhanb*) ; et on ne doit pas douter de son état. Et il en est ainsi pour celui qui écoute le Coran, selon les convenances légales, et qui ne néglige rien de ce qui est requis dans ce domaine.

Et il en est de même pour les coeurs qui sont atteints par ce qui est appelé l'ivresse spirituelle (*soukr*), l'extinction mystique (*fanāʾ*), ou bien par toute autre chose se rapportant à la perte du discernement, contre la volonté de celui qui vit l'état spirituel. Par conséquent, si la cause [d'un tel phénomène] n'est

pas proscrite (*maḥẓoūr*), « l'extatique » (*sakrān*) n'est pas condamnable (*ma<u>dh</u>moūm*), mais excusé (*maʿ<u>dh</u>oūr*), car ce dernier est sans discernement.

Par ailleurs, on est arrivé à [l'état d'ivresse] par la consommation d'enivrants, tels le *khamr* (boissons enivrantes) et le haschich. Or, ceci est, sans conteste, considéré comme illicite par les musulmans. Celui qui estime licite l'ivresse par le biais des enivrants est un mécréant (*kāfir*).

L'ivresse peut [également] être causée par l'amour et la passion des formes, ainsi qu'il est dit :

Des deux ivresses, celle de la passion et celle du vin. À quand le désenivrement de celui qui en est doublement ivre ?

Et, ceci est condamnable car la cause en est illicite.

D'autre part, l'ivresse peut être occasionnée par l'audition (*samāʿ*) des « voix ravissantes » (*al-aṣwāt al-mouṭriba*), ceci est également condamnable, car il n'est pas autorisé à un homme de s'adonner à l'audition (*samāʿ*) de « chants » (*aṣwāt*), qui n'a pas fait l'objet d'une prescription [légale], et qui conduit à la perte du discernement, cette dernière étant considérée comme illicite. En effet, il est illicite d'aboutir à [l'ivresse] par des moyens illégaux. [La même condamnation s'applique à] ce qui survient lors de cette [expérience], qu'il s'agisse d'un plaisir émotionnel (*la<u>dh</u>a qalbiyya*) ou bien spirituel (*la<u>dh</u>a roūḥiyya*), et ce même si les causes [à l'origine de cet état], contiennent des éléments de foi ; car [ces éléments de foi] sont rendus caducs (*maghmoūra*) par [l'interdiction générale relative à] la perte du discernement. En effet, Allah ne nous a pas autorisé la jouissance du coeur ou de l'esprit par le biais des plaisirs de la foi, ni par d'autres biais, lorsque ceux-ci entraînent nécessairement la perte de notre discernement.

À l'inverse, cet état n'est pas condamnable, si la cause en est licite (*machroūʿ*), ou bien si elle survient de manière accidentelle et que celui qui en est victime ne peut le repousser. En effet, l'ivresse spirituelle peut survenir sans que le serviteur ait cherché à la provoquer, à l'exemple d'une audition fortuite (*samāʿ lam yaqṣid-hou*), déclenchant ses émotions endormies [jusque-là] (*youḥarrikou sākina-hou*). Ou bien dans d'autres cas similaires. Dans ce cas, nul blâme (*malām*) sur [l'extatique], ni sur ce qui peut émaner de lui [comme paroles] alors qu'il est dans un état d'absence de discernement. Par conséquent, il est

excusable. En effet, Allah ne demandera pas compte à ceux qui ont perdu le discernement, pour des raisons qui ne sont pas jugées illégales, tels le comateux, le fou, etc.

La puissance de « l'inspiration subite » (*wārid*) a conduit certains parmi ceux [qui ont été mentionnés] à la folie (*majnoūn*). Soit de par la confusion qui s'est emparée d'eux, soit pour d'autres raisons. Les « sages » parmi ces fous (*ʿouqalāʾ al- majānīn*), que l'on compte parmi les ascètes (*noussāk*), sont parfois appelés les « ravis en Allah » (*mouwallahoūn*). À leur propos, certains savants ont affirmé qu'à ceux-là, Allah a donné la raison et les états spirituels ; puis il leur a ravi la raison, ainsi tombèrent les obligations [légales] qui leur incombaient. [Concernant] ces états spirituels, – qui sont accompagnés de la perte de connaissance, de la mort, de la folie, de l'ivresse ou bien de l'extinction jusqu'au point où [l'extatique] n'a plus conscience de lui-même – si les causes en sont licites, et si celui qui [traverse cet état] est sincère dans son incapacité à repousser ce qui lui survient, celui-ci est alors agréé pour le bien qu'il a accompli et pour la foi qu'il a obtenue. De même qu'il est excusable [en ce qui concerne son état], du fait de son incapacité à repousser ce qui survient contre son gré. Celui-ci est en tout point meilleur que ceux qui n'ont pas atteint son degré (*manzila*), à cause de leur manque de foi, de la dureté de leurs coeurs, et à cause de motifs similaires qui les poussent à abandonner ce que Allah aime et à faire ce que Allah déteste.

Cependant, à [ceux qui sont ravis], on préférera celui dont l'entendement n'est pas annihilé, et ce, quel que soit le degré de foi qu'il ait reçu, identique ou bien supérieur à [ceux qui sont ravis]. Ainsi fut l'état spirituel des Compagnons - qu'Allah les agrée - et de notre Prophète - qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix. En effet, celui-ci fut élevé aux Cieux, où Allah lui révéla ce qu'Il lui révéla, puis il se réveilla comme s'il n'avait pas quitté [sa demeure] ; en effet son état ne s'était point altéré.

C'est pourquoi son « état spirituel » est supérieur à celui de Moïse - qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - qui « tomba foudroyé » lorsque « Allah se manifesta sur le Mont ». L'état spirituel de Moïse est [certes] vénérable (*jalīla*), élevé (*ʿaliyya*) et méritoire (*fāḍila*), cependant l'état spirituel de Mouẖammad - qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - est plus complet (*akmal*), plus élevé (*aʿlā*) et plus méritoire (*afḍal*).

Ce qu'il faut retenir, c'est que ces phénomènes de zèle dans la dévotion et d'exagération dans les états spirituels viennent de Bassora. La cause en est

une peur intense [d'Allah] (*chiddat al-khawf*). Ce qui a été mentionné à propos de la peur de ʿOutbat Al-Ghoulām, de ʿAṭaʾ As-Soulaymī et des autres, est assurément une affaire remarquable. Il n'y a aucun doute sur le fait que leur état spirituel est plus parfait et plus méritoire que [l'état] de celui qui ne les a ni égalés, ni dépassés [en mérite] dans la crainte d'Allah. Cependant, est plus méritoire l'état spirituel de celui qui craint Allah de manière modérée (*mouqtaṣidan*) ; crainte l'invitant à faire ce qu'Allah aime et à délaisser ce qu'Il déteste et ce sans s'adonner aux excès [mentionnés ci-dessous]. Ce fut l'état spirituel des Compagnons - qu'Allah les agrée. Il est relaté qu'après la mort de ʿAṭaʾ As-Soulaymī - qu'Allah l'agrée -, quelqu'un le vit en rêve et lui demanda ce qu'Allah avait fait de lui. Il répondit : Allah m'a interpellé et m'a dit : « Oh, ʿAṭaʾ, n'as-tu pas honte de me craindre à un tel degré ? Ne t'est-il pas parvenu que je suis le Tout Recouvreur [des fautes] (*ghafoūr*) et le Miséricordieux (*raḥīm*) ? ». Et ainsi, on a mentionné d'autres, semblables aux [gens de Bassora], qui, dans leurs états spirituels (*aḥwā*l), le renoncement (*zouhd*), l'abstention scrupuleuse (*waraʿ*), la dévotion (*ʿibāda*) et bien d'autres choses, furent plus zélés que les Compagnons - qu'Allah les agrée - et allèrent au-delà de ce qu'avait prescrit le Messager. Ce qui a eu pour conséquence la division des gens en deux groupes : un groupe condamnant et dénigrant [les extatiques]. [Ce groupe] est sans doute allé trop loin dans sa condamnation. Un [autre] groupe a exagéré à leur propos, et a considéré leur voie comme la plus parfaite et la plus élevée des voies.

La vérité, c'est que dans ces dévotions et les états spirituels [qui en résultaient], [les gens de Bassora] faisaient preuve d'une application personnelle (*moujtahidoūn*), tout comme leurs voisins de Couffa, qui s'appliquaient sur les questions de justice (*qaḍāʾ*), de pouvoir (*imāra*), etc. Puis, émergea parmi [les gens de Couffa], [le principe] de l'opinion personnelle (*raʾy*), qui était, en certains points, contraire à la Sounna et que la majorité des gens ont désapprouvé.

L'élite parmi les gens du *fiqh* et de l'opinion (*raʾy*), ont [de la même manière] divergé à propos des [gens de Couffa qui ont émis une opinion erronée] et ainsi deux groupes se formèrent : un groupe qui les condamnait de manière exagérée et [à l'inverse] un groupe qui les louait et les glorifiait à l'excès, en les considérant comme les plus grands savants en matière de *fiqh*. Et peut-être même les préféraient-ils aux Compagnons, à l'instar des [exagérateurs] qui louaient les dévots [de Bassora] et qui, sans doute, les préféraient aux Compagnons. C'est un domaine à propos duquel les gens se sont divisés (*yaftariqou*).

En réalité, le musulman doit savoir que la meilleure des paroles est celle d'Allah, la meilleure des guidées, celle de Mouhammad - qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix -, la meilleure époque, celle à laquelle il fut envoyé [aux Compagnons], la meilleure des voies et des chemins vers Allah, celle que suivirent [le Prophète] et ses compagnons. De ce qui précède, nous savons que les croyants doivent craindre Allah selon leur capacité (*wousʿ*) et leur degré d'application (*ijtihād*), ainsi qu'Allah l'a dit :

{Craignez Allah autant que vous le pouvez. […]}
(sourate 64 - verset 16).

Le [Prophète] - qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - a dit : « Si je vous ordonne quelque chose, accomplissez-le selon ce dont vous êtes capables ». Allah a dit :

{Allah n'impose à chaque homme que ce qu'il peut porter. […]}
(sourate 2 - verset 286).

Ainsi, de nombreux croyants, – des pieux qui sont des « Amis d'Allah » (*awliyāʾ*) – à qui n'est pas parvenue la perfection du savoir et de la foi qui était parvenue aux Compagnons, craignaient Allah dans la mesure de leur capacité et Lui obéissaient selon leur degré d'application. Par conséquent, il est inconcevable qu'ils soient exempts d'erreurs dans leurs savoirs, leurs doctrines (*aqwāl*), leurs actes ou bien concernant leurs états spirituels. Ils seront récompensés dans la mesure de leur obéissance [à Allah] et pardonnés pour leurs erreurs, comme Allah le Très-Haut l'a dit : {Le Prophète a cru à ce qui est descendu sur lui de la part de son Seigneur. Lui et les croyants ; tous ont cru en Allah, en ses Anges, en ses Livres et en ses prophètes. Nous ne faisons pas de différence entre ses prophètes. Ils ont dit : «Nous avons entendu et nous avons obéi ». Ton pardon notre Seigneur ! Vers toi est le retour final !}[..] {Notre Seigneur ! Ne nous punis pas pour des fautes commises par oubli ou par erreur […] ». (sourate 2 - versets 285 et 286). [Dans un hadith rapporté par Mouslim], Allah le Très-Haut a dit : « Et, j'ai [pardonné] ».

Par conséquent, celui qui considère la voie des savants ou des juristes [de Couffa] ou bien des dévots (*ʿoubbād*) ou des renonçants (*zouhhād*) [de Bassora],supérieure à celle des Compagnons, il est dans l'erreur et dans l'égarement et c'est un innovateur (*moubtadiʿ*). Quant à celui qui condamne, et qui désigne comme fautifs (*maʿīb*) et haïssables (*mamqoūt*) ceux qui, tout en

s’appliquant dans la voie de l’obéissance, commettent des erreurs, celui-ci est [lui-même] dans l’erreur et dans l’égarement et c’est un innovateur (*moubtadi*ʿ).

De même, dans l’amour, la haine, l’amitié et l’animosité, les gens émettent des jugements et il arrive que, parfois, ils soient dans le vrai et parfois dans le faux. En effet, beaucoup de gens, s’ils aiment quelque chose chez un homme, alors ils lui portent un amour absolu, au point de s’aveugler sur ses défauts. Ou bien, s’ils détestent quelque chose chez un homme, alors ils lui portent une haine absolue, au point de s’aveugler sur ses qualités. […]. Une doctrine [aussi excessive] provient des innovateurs, des kharidjites (*khawârij*), des mou'tazilites (*mou'tazila*), et des mourjites (*mourji'a*). Selon les *ahl as-sounna wa al-jamāʿa*, le Coran, la Sounna et le consensus [des savants] indiquent que le croyant mérite (*yastaḥiqqou*) la promesse d'Allah et sa grâce : c'est-à-dire la récompense pour ses bonnes actions et le châtiment pour ses mauvaises actions. En effet, une même personne rassemble en elle aussi bien ce qui est digne de récompense que ce qui mérite le châtiment ; ce qui est louable et ce qui est blâmable ; ce qui est appréciable et ce qui est détestable. Ainsi en est-il.

Il est donc connu que le *taṣawwouf* est originaire (*mancha*ʾ) de Bassora. Et il y avait dans cette ville ceux qui suivaient la voie de la dévotion (*ʿibāda*) et du renoncement (*zouhd*), en s’y appliquant à leur manière *(ijtihād*). Tout comme il y avait à Couffa, ceux qui suivaient la voie de la jurisprudence (*fiqh*) et de la science [religieuse](*ʿilm*), en s’y appliquant (*ijtihād*) [également] à leur manière. Cependant, les premiers ont été identifiés à une apparence vestimentaire : le vêtement de laine. Ainsi, ils furent nommés *ṣoūfī*. Néanmoins, leur voie ne se limite pas au port d’un vêtement de laine, d’autant que celui-ci n’est ni une exigence de leur part, ni une des conditions de leur voie. Cette dénomination leur a été attribuée à cause de leur apparence (*ẓāhir al-ḥāl*).

Selon [les soufis], le *taṣawwouf* renferme des « réalités métaphysiques »(*ḥaqāʾiq*) et des états spirituels (*aḥwāl*) bien connus. Les définitions du soufisme, ses moeurs (*akhlāq*) ainsi que la manière (*sīra*) [de cheminer sur la voie], ont été abordées par les [auteurs soufis]. Ainsi, il est dit que le *ṣoūfī* est celui qui est pur de tout ce qui est trouble (*kadar*), qui est empli de méditation, et pour qui l’or et la pierre se valent. [Il est dit par ailleurs] que le *taṣawwouf*, c’est la dissimulation des sens spirituels (*kitmān al-maʿānī*) et l’abandon des prétentions (*tark ad-daʿāwī*). Il existe d’autres définitions de la sorte. Ils ont par ailleurs identifié le soufi au véridique (*ṣiddīq*). [Sachant que] les meilleurs des hommes, après les prophètes, sont les véridiques (*ṣiddīqoūn*). Ainsi qu'Allah l’a dit :

{Ceux qu'Allah a comblés de bienfaits ; avec les prophètes, les véridiques (*ṣiddīqīn*), les témoins (*chouhadāʾ*) et les vertueux (*ṣāliḥīn*) : voilà une belle assemblée ! }
(sourate 4 - verset 69).

C'est pourquoi, ils estiment qu'après les prophètes, les plus méritants sont les soufis. En vérité, le soufi n'est qu'un véridique parmi d'autres classes (*nawʿ*) de véridiques ; c'est celui qui s'est distingué par le renoncement et la dévotion, selon une manière qui lui est propre et dans laquelle il s'applique. De ce fait, le véridique fait partie de cette voie [soufie]. De même qu'il est mentionné des véridiques parmi les savants et des véridiques parmi les dirigeants (*oumarāʾ*). Cependant, [le soufi] est meilleur (*akhaṣṣ*) que le véridique absolu (*as-ṣiddīq al-mouṭlaq*), sans pour autant dépasser le degré du véridique parfait (*as-ṣiddīq al-kāmil*) qui fut celui des Compagnons, des Suivants et de leurs successeurs [immédiats].

Par conséquent, dire que les renonçants et les dévots de Bassora sont des véridiques équivaut à ce qui est dit à propos des juristes de Couffa : ce sont également des véridiques ; chacun selon leur application dans la voie de l'obéissance à Allah et à son envoyé. De par leur époque, ils furent parmi les plus illustres véridiques. En revanche le véridique de la première période [de l'islam] fut plus parfait qu'eux.

Il y a différents degrés et types de véridiques, c'est pourquoi il existe pour chacun d'entre eux des états spirituels et des pratiques dévotionnelles spécifiques que [le cheminant, tour à tour] réalise (*ḥaqqaqa*), parachève à la perfection (*aḥkama*), [puis] dépasse (*ghalaba ʿalā*). Néanmoins, il peut exister d'autres que celui-ci, issus de catégories différentes, plus parfaits et plus méritant que lui.

À cause de leur application personnelle (*ijtiḥād*) et des divergences qui en découlèrent (*tanāzzouʿ fī-hi*), les gens se sont disputés (*tanāzaʿa*) à propos de la voie [soufie]. Un groupe a condamné les soufis et le soufisme, en affirmant qu'il s'agissait d'innovateurs et qu'ils étaient en dehors de la sounna. Une telle condamnation, dont les propos restent célèbres, est mentionnée à propos d'un groupe d'imams. Ils ont été suivis [dans leur condamnation] par les gens du *fiqh* et du *kalām*. Un [autre] groupe a exagéré à propos [des soufis], prétendant qu'ils étaient les plus méritants (*afḍal*) et les plus parfaits (*akmal*) après les prophètes. [En réalité], ces deux positions extrêmes sont condamnables.

La vérité, c’est que [les soufis] s’appliquent dans l’obéissance à Allah, tout comme d’autres s’y sont appliqués. C’est pourquoi il y a parmi [les soufis], le rapproché d'Allah (as-*sābiq al-mouqarrab*) de par son application et le modéré (*mouqtaṣad*) qui fait partie des gens de la droite (*ahl al-yamīn*). Dans chacune de ces deux catégories, il y a celui qui, tout en s’appliquant [dans sa voie], s’est trompé ; ou bien un autre a péché, puis s’est repenti ou ne l’a pas fait.

Parmi ceux qui se réclament [des soufis], il y a [également] l’injuste (*ẓālim li-nafsihi*) qui est rebelle envers son Seigneur. En effet, des innovateurs et des hérétiques (*ahl al-zandaqa*) se sont réclamés des soufis. Cependant, les soufis authentiques (*al-mouḥaqqaqīn min ahl al-taṣawwouf*) ne les considérèrent pas comme des leurs. À l’exemple de Ḥallāj, que les maîtres [du soufisme], tel Jounayd le « Prince de l’Ordre » et d’autres, ont désavoué et exclu de la voie ; ainsi qu’il est rapporté par le shaykh Aboū ʿAbd Ar-Raḥmān As-Soulamī dans ses *ṯabaqāt as-ṣoūfiyya*, et par Al-Ḥāfiẓ Aboū Bakr Al-Khaṭīb dans son *tārīkh baghdād*.

Voilà ce que fut le soufisme originel (*aṣl*), mais ce n’est que par après qu’il s’est divisé en plusieurs branches et espèces (*tachaʿʿaba wa tanawwaʿa*), donnant lieu à trois catégories (*aṣnāf*) de soufis : ceux des « réalités métaphysiques » (*ṣoūfiyyat al-ḥaqāʾiq*), les soufis « financés » (*ṣoūfiyyat al-arzāq*) et ceux des « apparences» (*ṣoūfiyyat al-rasm*). Les ṣ*oūfiyyat al-ḥaqāʾiq* sont ceux que nous avons décrits précédemment.

Quant aux *ṣoūfiyyat al-arzāq*, ce sont ceux-là qui ont bénéficié des fruits des « fondations pieuses » (*waqf*, pluriel : *wouqoūf* ou *awqāf*), tels, les *khānqāh*. Cependant, ils ne font pas nécessairement partie des « soufis des réalités métaphysiques ». Car ces derniers sont rares et la majorité d’entre eux ne se caractérise pas par un besoin de [fréquenter] les *khānqāh*. Cependant, ils doivent [se conformer] à trois conditions : la première, c’est le respect de la loi divine (*charî'a*), c'est-à-dire accomplir les devoirs religieux (*farāʾiḍ*) et éviter les interdits (*maḥārim*). La seconde condition, c’est le respect des règles de bienséance (*ādāb*) de la Voie, qui ne sont, la plupart du temps, que celles de la *charî'a*. Nous ne nous arrêterons pas ici sur les coutumes hérétiques (*al-ādāb al-bidʿiyya*) et les convenances instituées (*al-ādāb al-waḍʿiyya*) [par les hommes]. [Et enfin], la dernière des conditions, c’est qu’ils ne soient pas attachés aux biens de ce monde. Cependant, celui qui amasse les biens, ou qui n’a pas acquis

les bonnes moeurs, ou qui ne se conforme pas aux principes de la *charî'a*, ou bien encore se livre à la débauche ; celui-ci ne mérite pas [le rang, dont il est question ici].

Quant aux « soufis des apparences », ils n'ont de soufi que le titre. Ils donnent de l'importance aux habits, aux convenances instituées [par les hommes], etc. Leur [soufisme] se limite à l'apparence vestimentaire des savants et des « combattants dans la voie d'Allah ». Leurs paroles et leurs actions ne sont que d'emprunt ; au point où l'ignorant les confondrait avec les [soufis authentiques], alors qu'il n'en est rien.

Quant au terme « pauvre » (*faqīr*), il figure dans le Livre d'Allah et les propos de son prophète - qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix Et, dans les deux cas, ce qui est visé par le terme *faqīr*, c'est le contraire du « riche ». Ainsi que le Prophète - qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - l'a dit. Les pauvres et la pauvreté sont de plusieurs sortes, y compris [la pauvreté] qui est éligible à la perception de l'aumône légale (*zakāt*). À cela s'oppose la richesse, qui interdit de percevoir la *zakāt*. Ainsi que le Prophète - qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - l'a dit : « Il n'est permis ni au riche, ni à celui qui a les capacités de gagner sa vie, de percevoir la charité». Quant au [seuil de] richesse impliquant le payement de la *zakāt*, selon la majorité des savants, cela se distingue du [cas évoqué par le Prophète]. C'est l'opinion de Mālik [Ibn Anas], d'Ach-Châfi'î et d'Aḥmad [Ibn Ḥanbal]. Selon eux, [le seuil] impliquant le payement de la *zakāt* est défini par la possession du quota minimum (*niṣāb*). Il peut [donc] être autorisé à une personne imposable à la *zakāt* de percevoir la *zakāt*. Aboū Ḥanīfa nepartageant pas cet avis. Allah, gloire à lui, a mentionné les pauvres dans [différents versets du Coran]. Ceux éligibles à percevoir l'aumône légale sont mentionnés dans un verset et ceux ayant droit au butin, dans un autre. Dans un premier [groupe de versets], il a dit :

{Si vous donnez vos aumônes d'une façon apparente, c'est bien. Si vous le cachez pour les donner aux pauvres, c'est préférable pour vous. […] Quant aux aumônes que vous donnez aux pauvres qui ont été réduits à la misère dans le chemin d'Allah et qui ne peuvent plus parcourir la terre ; - L'ignorant les croit riches, à cause de leur attitude réservée. Tu les reconnais à leur aspect : ils ne demandent pas l'aumône avec importunité –}
(sourate 2 - versets 271 à 273).

Dans un second [groupe de versets], il a dit :

{Ce qu'Allah a octroyé à son Prophète comme butin pris sur les habitants des cités […]. Le butin est destiné aux émigrés qui sont pauvres, qui ont été expulsés de leurs maisons et privés de leur bien tandis qu'ils recherchaient une faveur d'Allah et sa satisfaction et qu'ils portaient secours à Allah et à son Prophète ; - ceux-là sont les véridiques ! -}
(sourate 59 - versets 7 et 8).

Et il se peut qu'il y ait parmi ces pauvres un qui soit de loin plus méritant (*afḍal*) que les riches. [De même] qu'il se peut qu'il y ait parmi les riches un qui soit beaucoup plus méritant que [ces pauvres]. Les gens se sont disputés, s'agissant de savoir qui, du pauvre patient, ou du riche reconnaissant, était le plus méritant. En vérité, le meilleur d'entre eux est le plus pieux. S'ils ont le même degré de piété, alors ils auront le même rang [au paradis], ainsi que nous l'avons illustré par ailleurs. Ainsi, les pauvres précéderont les riches au paradis, parce qu'ils n'ont pas de comptes à rendre. Puis ce sera [au tour] des riches de rendre compte. Celui dont les bonnes actions pèsent plus lourd que celles du pauvre, son rang au paradis sera plus élevé ; même s'il ne rentre qu'après lui. Quant au riche dont les bonnes actions sont moindres que celles du pauvre, son degré au paradis en sera moins élevé.

Du fait que le renoncement (*zouhd*) était plus répandu chez les pauvres, beaucoup assimilèrent le *faqr* à la voie du renoncement (*zouhd*), qui relève du genre soufisme. Le fait de dire qu'un tel est « pauvre » ou ne l'est pas, ne se rapporte pas à la pauvreté matérielle ; mais se rapporte à la signification du terme soufi, c'est-à-dire : les connaissances (*maʿārif*), les états spirituels (*aḥwāl*), les bonnes moeurs (*akhlāq*), les règles de bienséance (*ādāb*), etc.

À ce propos, il y eut divergence, à savoir qui du *faqīr* ou du soufi avait le plus de mérite ? Il y eut un groupe qui préféra le soufi, tel Aboū Jaʿfar As-Souhrawardī et d'autres. Alors que de nombreux groupes ont opté pour le faqīr. Peut-être se distinguaient-ils par le fait que les [premiers] fréquentaient les *zāwiya*, tandis que les faqīr [fréquentaient] les *khānqāh*. Ou, quelque chose comme cela. Cependant, la majorité des gens préféraient le *faqīr*.

La vérité, c'est que le plus méritant d'entre eux est le plus pieux. Si le soufi craint Allah, alors il est meilleur dans la mesure où il pratique ce qui est aimé d'Allah et s'éloigne de ce qui est détesté de Lui. Et [dans le cas inverse], c'est le *faqīr* qui est meilleur. Par conséquent, s'ils s'égalent dans l'action aimée [d'Allah] et dans l'abandon de ce qui est détesté [d'Allah], alors ils ont le même rang [au paradis].

Les « Amis d'Allah » (*awliyā͗*, singulier : *walī*) sont les croyants pieux, qu'importe [leurs titres], qu'ils soient *faqīr*, soufis, *faqīh*, savants, commerçants, combattants, artisans, princes, gouverneurs ou autre chose. Ainsi qu'Allah, le Très-Haut, l'a dit :

{Non, vraiment, les amis d'Allah n'éprouveront plus aucune crainte, ils ne seront pas affligés ;- ceux qui croient en Allah et qui le craignent -}
(sourate 10 - versets 62 et 63).

Un hadith [*qoudsī*], figurant dans le *saḥīḥ* d'Al-Boukhârî, rapporté par Aboū Hourayra à propos du Prophète - qu'Allah prie sur lui et lui donne la paix - qui a dit : « Allah a dit : Quiconque montre de l'hostilité à un de « Mes Amis » (*walī*), Je lui déclare la guerre. Mon serviteur ne s'approche de Moi que par ce que J'aime le plus, par les devoirs religieux que Je lui ai enjoints, puis Mon serviteur ne cesse de se rapprocher de Moi par des oeuvres surérogatoires (*nawāfil*) jusqu'à ce que Je l'aime. Quand Je l'aime, Je suis son ouïe par laquelle il entend, sa vue par laquelle il voit, sa main par laquelle il saisit et son pied avec lequel il marche. C'est donc par Moi qu'il entend, qu'il voit, qu'il saisit, et qu'il marche. Qu'il Me demande [quelque chose], et Je [le] lui donnerai sûrement, et qu'il Me demande refuge, Je le lui accorderai sûrement. Aucune chose ne Me fait hésiter plus que [de prendre] l'âme de Mon fidèle serviteur ; il déteste la mort et Je déteste lui faire du mal. Mais cela est inévitable ». Ce hadith illustre parfaitement ce que sont les « Amis modérés de Dieu » (*awliyā͗ allāh al-mouqtaṣidīn*) : ce sont les compagnons de la droite et les rapprochés [d'Allah], les devanciers. La première catégorie [les compagnons de la droite] désigne ceux qui se rapprochent d'Allah par les actes obligatoires. Tandis que la deuxième [catégorie] se rapporte à ceux qui se rapprochent d'Allah par les actes obligatoires suivis des actes surérogatoires. Et ce sont ceux-là qui ne cessent de se rapprocher de lui, jusqu'à ce qu'Il les aime. Ainsi que le Très-Haut l'a dit [dans ce hadith *qoudsī*].

Allah a par ailleurs mentionné ces deux catégories dans le Coran [en ces termes] :

{Nous avons ensuite donné le Livre en héritage à ceux de nos serviteurs que nous avons choisis : il en est parmi eux qui se font tort à eux-mêmes ; il en est parmi eux qui se tiennent sur une voie moyenne ; il en est parmi eux qui, avec la permission d'Allah, devancent les autres par leurs bonnes actions […]} (sourate 35 - verset 32). {Oui, les purs vivront dans les délices ; étendus sur des lits

d’apparat, ils regarderont autour d’eux. Tu verras sur leurs visages l’éclat de la félicité. On leur donnera à boire un vin rare, cacheté par un cachet de musc – ceux qui en désirent peuvent le convoiter – et mélanger à l’eau du Tasnim, une eau qui est bue par ceux qui sont proches d'Allah.}
(sourate 83 - versets 22 à 28).

[À ce propos], Ibn ʿAbbās a dit : « Les rapprochés [d'Allah] boiront [un vin] pur, tandis qu’il a été mélangé pour les compagnons de la droite ».

Le Très-Haut a dit :

{Ils boiront une coupe dont le mélange sera de gingembre, puisé à une source nommée là-bas : « Salsabil »}
(sourate -76 - versets 17et 18).

{Les compagnons de la droite ! – Quels sont donc les compagnons de la droite ? – Les compagnons de la gauche ! – Quels sont donc les compagnons de la gauche ? – Et les premiers arrivés qui seront bien les premiers, voilà ceux qui seront les plus proches d'Allah.}
(sourate 56 - versets 8 à 11).

{Si cet homme est au nombre de ceux qui sont proches d'Allah, il trouvera le repos, les parfums et les Jardins du Délice. S’il est au nombre des compagnons de la droite : « Paix à toi !... Tu es avec les compagnons de la droite ».}
(sourate 56 - versets 88 à 91).

Cette réponse contient des propos nécessitant de longues explications, qui ne peuvent se faire ici. Et Allah est le plus Savant. **[Fin de citation]**

Vous avez ci-dessous le texte en arabe :

بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ الْحَمْدُ لِلَّهِ وَحْدَهُ . وَالصَّلَاةُ وَالسَّلَامُ عَلَى مَنْ لَا نَبِيَّ بَعْدَهُ . سُئِلَ شَيْخُ الْإِسْلَامِ قَدَّسَ اللَّهُ رُوحَهُ عَنْ " الصُّوفِيَّةِ " وَأَنَّهُمْ أَقْسَامٌ " وَالْفُقَرَاءُ " أَقْسَامٌ فَمَا صِفَةُ كُلِّ قِسْمٍ ؟ وَمَا يَجِبُ عَلَيْهِ ؟ وَيُسْتَحَبُّ لَهُ أَنْ يَسْلُكَهُ .

فَأَجَابَ : الْحَمْدُ لِلَّهِ . أَمَّا لَفْظُ " الصُّوفِيَّةِ " فَإِنَّهُ لَمْ يَكُنْ مَشْهُورًا فِي الْقُرُونِ الثَّلَاثَةِ وَإِنَّمَا اُشْتُهِرَ التَّكَلُّمُ بِهِ بَعْدَ ذَلِكَ وَقَدْ نُقِلَ التَّكَلُّمُ بِهِ عَنْ غَيْرِ وَاحِدٍ مِنْ الْأَئِمَّةِ وَالشُّيُوخِ : كَالْإِمَامِ أَحْمَد بْنِ حَنْبَلٍ وَأَبِي سُلَيْمَانَ الداراني وَغَيْرِهِمَا . وَقَدْ رُوِيَ عَنْ سُفْيَانَ الثَّوْرِيِّ أَنَّهُ تَكَلَّمَ بِهِ وَبَعْضُهُمْ يَذْكُرُ ذَلِكَ عَنْ الْحَسَنِ الْبَصْرِيِّ وَتَنَازَعُوا فِي " الْمَعْنَى " الَّذِي أُضِيفَ إلَيْهِ الصُّوفِيُّ - فَإِنَّهُ مِنْ أَسْمَاءِ النَّسَبِ : كَالْقُرَشِيِّ وَالْمَدَنِيِّ وَأَمْثَالِ ذَلِكَ . فَقِيلَ : إنَّهُ نِسْبَةٌ إلَى " أَهْلِ الصُّفَّةِ " وَهُوَ غَلَطٌ ؛ لِأَنَّهُ لَوْ كَانَ كَذَلِكَ لَقِيلَ : صفي . وَقِيلَ نِسْبَةٌ إلَى الصَّفِّ الْمُقَدَّمِ بَيْنَ يَدَيْ اللَّهِ وَهُوَ أَيْضًا غَلَطٌ ؛ فَإِنَّهُ لَوْ كَانَ كَذَلِكَ لَقِيلَ : صفي . وَقِيلَ نِسْبَةٌ إلَى الصَّفْوَةِ مِنْ خَلْقِ اللَّهِ وَهُوَ غَلَطٌ ؛ لِأَنَّهُ لَوْ كَانَ كَذَلِكَ لَقِيلَ : صفوي وَقِيلَ : نِسْبَةٌ إلَى صُوفَةَ بْنِ بِشْرِ بْنِ أد بْنِ طانجة قَبِيلَةٌ مِنْ الْعَرَبِ كَانُوا يُجَاوِرُونَ بِمَكَّةَ مِنْ الزَّمَنِ الْقَدِيمِ يُنْسَبُ إلَيْهِمْ النُّسَّاكُ وَهَذَا وَإِنْ كَانَ مُوَافِقًا لِلنَّسَبِ مِنْ جِهَةِ اللَّفْظِ فَإِنَّهُ ضَعِيفٌ أَيْضًا ؛ لِأَنَّ هَؤُلَاءِ غَيْرُ مَشْهُورِينَ وَلَا مَعْرُوفِينَ عِنْدَ أَكْثَرِ النُّسَّاكِ وَلِأَنَّهُ لَوْ نُسِبَ النُّسَّاكُ إلَى هَؤُلَاءِ لَكَانَ هَذَا النَّسَبُ فِي زَمَنِ الصَّحَابَةِ وَالتَّابِعِينَ وَتَابِعِيهِمْ أَوْلَى وَلِأَنَّ غَالِبَ مَنْ تَكَلَّمَ بِاسْمِ " الصُّوفِيِّ " لَا يَعْرِفُ هَذِهِ الْقَبِيلَةَ وَلَا يَرْضَى أَنْ يَكُونَ مُضَافًا إلَى قَبِيلَةٍ فِي الْجَاهِلِيَّةِ لَا وُجُودَ لَهَا فِي الْإِسْلَامِ . وَقِيلَ : - وَهُوَ الْمَعْرُوفُ - إنَّهُ نِسْبَةٌ إلَى لُبْسِ الصُّوفِ ؛ فَإِنَّهُ أَوَّلُ مَا ظَهَرَتْ الصُّوفِيَّةُ مِنْ الْبَصْرَةِ وَأَوَّلُ مَنْ بَنَى دويرة الصُّوفِيَّةِ بَعْضُ أَصْحَابِعَبْدِ الْوَاحِدِ بْنِ زَيْدٍ وَعَبْدُ الْوَاحِدِ مِنْ أَصْحَابِ الْحَسَنِ وَكَانَ فِي الْبَصْرَةِ مِنْ الْمُبَالَغَةِ فِي الزُّهْدِ وَالْعِبَادَةِ وَالْخَوْفِ وَنَحْوِ ذَلِكَ مَا لَمْ يَكُنْ فِي سَائِرِ أَهْلِ الْأَمْصَارِ وَلِهَذَا كَانَ يُقَالُ : فِقْهٌ كُوفِيٌّ وَعِبَادَةٌ بَصْرِيَّةٌ . وَقَدْ رَوَى أَبُو الشَّيْخِ الأصبهاني بِإِسْنَادِهِ عَنْ مُحَمَّدِ بْنِ سيرين أَنَّهُ بَلَغَهُ أَنَّ قَوْمًا يُفَضِّلُونَ لِبَاسَ الصُّوفِ فَقَالَ : إنَّ قَوْمًا يَتَخَيَّرُونَ الصُّوفَ يَقُولُونَ : إنَّهُمْ مُتَشَبِّهُونَ بِالْمَسِيحِ ابْنِ مَرْيَمَ وَهَدْيُ نَبِيِّنَا أَحَبُّ إلَيْنَا وَكَانَ النَّبِيُّ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ يَلْبَسُ الْقُطْنَ وَغَيْرَهُ أَوْ كَلَامًا نَحْوًا مِنْ هَذَا . وَلِهَذَا غَالِبُ مَا يُحْكَى مِنْ الْمُبَالَغَةِ فِي هَذَا الْبَابِ إنَّمَا هُوَ عَنْ عُبَّادِ أَهْلِ الْبَصْرَةِ مِثْلُ حِكَايَةِ مَنْ مَاتَ أَوْ غُشِيَ عَلَيْهِ فِي سَمَاعِ الْقُرْآنِ وَنَحْوِهِ . كَقِصَّةِ زرارة بْنِ أَوْفَىقَاضِي الْبَصْرَةِ فَإِنَّهُ قَرَأَ فِي صَلَاةِ الْفَجْرِ : { فَإِذَا نُقِرَ فِي

النَّاقُورِ } فَخَرَّ مَيِّتًا وَكَقِصَّةِ أَبِي جَهِيرٍ الْأَعْمَى الَّذِي قَرَأَ عَلَيْهِ صَالِحُ الْمري فَمَاتَ وَكَذَلِكَ غَيْرُهُ مِمَّنْ رُوِيَ أَنَّهُمْ مَاتُوا بِاسْتِمَاعِ قِرَاءَتِهِ وَكَانَ فِيهِمْ طَوَائِفُ يُصْعَقُونَ عِنْدَ سَمَاعِ الْقُرْآنِ وَلَمْ يَكُنْ فِي الصَّحَابَةِ مَنْ هَذَا حَالُهُ ؛ فَلَمَّا ظَهَرَ ذَلِكَ أَنْكَرَ ذَلِكَ طَائِفَةٌ مِنْ الصَّحَابَةِوَالتَّابِعِينَ : كَأَسْمَاءِ بِنْتِ أَبِي بَكْرٍ وَعَبْدِ اللَّهِ بْنِ الزُّبَيْرِ وَمُحَمَّدِ بْنِ سيرين وَنَحْوِهِمْ . وَالْمُنْكِرُونَ لَهُمْ مَأْخَذَانِ : مِنْهُمْ مَنْ ظَنَّ ذَلِكَ تَكَلُّفًا وَتَصَنُّعًا . يُذْكَرُ عَنْ مُحَمَّدِ بْنِ سيرين أَنَّهُ قَالَ : مَا بَيْنَنَا وَبَيْنَ هَؤُلَاءِ الَّذِينَ يُصْعَقُونَ عِنْدَ سَمَاعِ الْقُرْآنِ إلَّا أَنْ يُقْرَأَ عَلَى أَحَدِهِمْ وَهُوَ عَلَى حَائِطٍ فَإِنْ خَرَّ فَهُوَ صَادِقٌ . وَمِنْهُمْ مَنْ أَنْكَرَ ذَلِكَ لِأَنَّهُ رَآهُ بِدْعَةً مُخَالِفًا لِمَا عُرِفَ مِنْ هَدْيِ الصَّحَابَةِ كَمَا نُقِلَ عَنْ أَسْمَاءَ وَابْنِهَا عَبْدِ اللَّهِ . وَالَّذِي عَلَيْهِ جُمْهُورُ الْعُلَمَاءِ أَنَّ الْوَاحِدَ مِنْ هَؤُلَاءِ إذَا كَانَ مَغْلُوبًا عَلَيْهِ لَمْ يُنْكَرْ عَلَيْهِ وَإِنْ كَانَ حَالُ الثَّابِتِ أَكْمَلَ مِنْهُ ؛ وَلِهَذَا لَمَّا سُئِلَ الْإِمَامُ أَحْمَد عَنْ هَذَا . فَقَالَ : قُرِئَ الْقُرْآنُ عَلَى يَحْيَى بْنِ سَعِيدٍ الْقَطَّانِ فَغُشِيَ عَلَيْهِ وَلَوْ قَدَرَ أَحَدٌ أَنْ يَدْفَعَ هَذَا عَنْ نَفْسِهِ لَدَفَعَهُ يَحْيَى بْنُ سَعِيدٍ فَمَا رَأَيْت أَعْقَلَ مِنْهُ وَنَحْوَ هَذَا . وَقَدْ نُقِلَ عَنْ الشَّافِعِيِّ أَنَّهُ أَصَابَهُ ذَلِكَ وَعَلِيُّ بْنُ الفضيل بْنِ عِياض قِصَّتُهُ مَشْهُورَةٌ وَبِالْجُمْلَةِ فَهَذَا كَثِيرٌ مِمَّنْ لَا يُسْتَرَابُ فِي صِدْقِهِ . لَكِنَّ الْأَحْوَالَ الَّتِي كَانَتْ فِي الصَّحَابَةِ هِيَ الْمَذْكُورَةُ فِي الْقُرْآنِ وَهِيَ وَجَلُ الْقُلُوبِ وَدُمُوعُ الْعَيْنِ وَاقْشِعْرَارُ الْجُلُودِ كَمَا قَالَ تَعَالَى : { إنَّمَا الْمُؤْمِنُونَ الَّذِينَ إذَا ذُكِرَ اللَّهُ وَجِلَتْ قُلُوبُهُمْ وَإِذَا تُلِيَتْ عَلَيْهِمْ آيَاتُهُ زَادَتْهُمْ إيمَانًا وَعَلَى رَبِّهِمْ يَتَوَكَّلُونَ } وَقَالَ تَعَالَى : { اللَّهُ نَزَّلَ أَحْسَنَ الْحَدِيثِ كِتَابًا مُتَشَابِهًا مَثَانِيَ تَقْشَعِرُّ مِنْهُ جُلُودُ الَّذِينَ يَخْشَوْنَ رَبَّهُمْ ثُمَّ تَلِينُ جُلُودُهُمْ وَقُلُوبُهُمْ إلَى ذِكْرِ اللَّهِ } وَقَالَ تَعَالَى : { إذَا تُتْلَى عَلَيْهِمْ آيَاتُ الرَّحْمَنِ خَرُّوا سُجَّدًا وَبُكِيًّا } وَقَالَ : { وَإِذَا سَمِعُوا مَا أُنْزِلَ إلَى الرَّسُولِ تَرَى أَعْيُنَهُمْ تَفِيضُ مِنَ الدَّمْعِ مِمَّا عَرَفُوا مِنَ الْحَقِّ } وَقَالَ : {وَيَخِرُّونَ لِلْأَذْقَانِ يَبْكُونَ وَيَزِيدُهُمْ خُشُوعًا } . وَقَدْ يَذُمُّ حَالَ هَؤُلَاءِ مَنْ فِيهِ مِنْ قَسْوَةِ الْقُلُوبِ وَالرَّيْنِ عَلَيْهَا وَالْجَفَاءِ عَنْ الدِّينِ مَا هُوَ مَذْمُومٌ وَقَدْ فَعَلُوا وَمِنْهُمْ مَنْ يَظُنُّ أَنَّ حَالَهُمْ هَذَا أَكْمَلُ الْأَحْوَالِ وَأَتَمُّهَا وَأَعْلَاهَا وَكِلَا طَرَفَيْ هَذِهِ الْأُمُورِ ذَمِيمٌ . بَلْ الْمَرَاتِبُ ثَلَاثٌ : (أَحَدُهَا حَالُ الظَّالِمِ لِنَفْسِهِ الَّذِي هُوَ قَاسِي الْقَلْبِ لَا يَلِينُ لِلسَّمَاعِ وَالذِّكْرِ وَهَؤُلَاءِ فِيهِمْ شَبَهٌ مِنْ الْيَهُود . قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : { ثُمَّ قَسَتْ

قُلُوبُكُمْ مِنْ بَعْدِ ذَلِكَ فَهِيَ كَالْحِجَارَةِ أَوْ أَشَدُّ قَسْوَةً وَإِنَّ مِنَ الْحِجَارَةِ لَمَا يَتَفَجَّرُ مِنْهُ الْأَنْهَارُ وَإِنَّ مِنْهَا لَمَا يَشَّقَّقُ فَيَخْرُجُ مِنْهُ الْمَاءُ وَإِنَّ مِنْهَا لَمَا يَهْبِطُ مِنْ خَشْيَةِ اللَّهِ وَمَا اللَّهُ بِغَافِلٍ عَمَّا تَعْمَلُونَ } وَقَالَ تَعَالَى : { أَلَمْ يَأْنِ لِلَّذِينَ آمَنُوا أَنْ تَخْشَعَ قُلُوبُهُمْ لِذِكْرِ اللَّهِ وَمَا نَزَلَ مِنَ الْحَقِّ وَلَا يَكُونُوا كَالَّذِينَ أُوتُوا الْكِتَابَ مِنْ قَبْلُ فَطَالَ عَلَيْهِمُ الْأَمَدُ فَقَسَتْ قُلُوبُهُمْ وَكَثِيرٌ مِنْهُمْ فَاسِقُونَ } . وَ (الثَّانِيَةُ) حَالُ الْمُؤْمِنِ التَّقِيِّ الَّذِي فِيهِ ضَعْفٌ عَنْ حَمْلِ مَا يَرِدُ عَلَى قَلْبِهِ فَهَذَا الَّذِي يُصْعَقُ صَعْقَ مَوْتٍ أَوْ صَعْقَ غَشْيٍ فَإِنَّ ذَلِكَ إنَّمَا يَكُونُ لِقُوَّةِ الْوَارِدِ وَضَعْفِ الْقَلْبِ عَنْ حَمْلِهِ وَقَدْ يُوجَدُ مِثْلُ هَذَا فِي مَنْ يَفْرَحُ أَوْ يَخَافُ أَوْ يَحْزَنُ أَوْ يُحِبُّ أُمُورًا دُنْيَوِيَّةً يَقْتُلُهُ ذَلِكَ أَوْ يُمْرِضُهُ أَوْ يَذْهَبُ بِعَقْلِهِ . وَمِنْ عُبَّادِ الصُّوَرِ مَنْ أَمْرَضَهُ الْعِشْقُ أَوْ قَتَلَهُ أَوْ جَنَّنَهُ وَكَذَلِكَ فِي غَيْرِهِ وَلَا يَكُونُ هَذَا إلَّا لِمَنْ وَرَدَ عَلَيْهِ أَمْرٌ ضَعُفَتْ نَفْسُهُ عَنْ دَفْعِهِ بِمَنْزِلَةِ مَا يَرِدُ عَلَى الْبَدَنِ مِنْ الْأَسْبَابِ الَّتِي تُمْرِضُهُ أَوْ تَقْتُلُهُ أَوْ كَانَ أَحَدُهُمْ مَغْلُوبًا عَلَى ذَلِكَ . فَإِذَا كَانَ لَمْ يَصْدُرْ مِنْهُ تَفْرِيطٌ وَلَا عُدْوَانٌ لَمْ يَكُنْ فِيهِ ذَنْبٌ فِيمَا أَصَابَهُ فَلَا وَجْهَ لِلرِّيبَةِ . كَمَنْ سَمِعَ الْقُرْآنَ السَّمَاعَ الشَّرْعِيَّ وَلَمْ يُفَرِّطْ بِتَرْكِ مَا يُوجِبُ لَهُ ذَلِكَ وَكَذَلِكَ مَا يَرِدُ عَلَى الْقُلُوبِ مِمَّا يُسَمُّونَهُ السُّكْرَ وَالْفَنَاءَ وَنَحْوَ ذَلِكَ مِنْ الْأُمُورِ الَّتِي تُغَيِّبُ الْعَقْلَ بِغَيْرِ اخْتِيَارِ صَاحِبِهَا ؛ فَإِنَّهُ إذَا لَمْ يَكُنْ السَّبَبُ مَحْظُورًا لَمْ يَكُنْ السَّكْرَانُ مَذْمُومًا بَلْ مَعْذُورًا فَإِنَّ السَّكْرَانَ بِلَا تَمْيِيزٍ وَكَذَلِكَ قَدْ يَحْصُلُ ذَلِكَ بِتَنَاوُلِ السَّكَرِ مِنْ الْخَمْرِ وَالْحَشِيشَةِ فَإِنَّهُ يَحْرُمُ بِلَا نِزَاعٍ بَيْنَ الْمُسْلِمِينَ وَمَنْ اسْتَحَلَّ السَّكَرَ مِنْ هَذِهِ الْأُمُورِ فَهُوَ كَافِرٌ وَقَدْ يَحْصُلُ بِسَبَبِ مَحَبَّةِ الصُّوَرِ وَعِشْقِهَا كَمَا قِيلَ : سَكْرَانُ : سُكْرُ هَوًى وَسُكْرُ مُدَامَةٍ وَمَتَى إفَاقَةُ مَنْ بِهِ سَكْرَانُ وَهَذَا مَذْمُومٌ لِأَنَّ سَبَبَهُ مَحْظُورٌ وَقَدْ يَحْصُلُ بِسَبَبِ سَمَاعِ الْأَصْوَاتِ الْمُطْرِبَةِ الَّتِي تُورِثُ مِثْلَ هَذَا السُّكْرِ وَهَذَا أَيْضًا مَذْمُومٌ فَإِنَّهُ لَيْسَ لِلرَّجُلِ أَنْ يَسْمَعَ مِنْ الْأَصْوَاتِ الَّتِي لَمْ يُؤْمَرْ بِسَمَاعِهَا مَا يُزِيلُ عَقْلَهُ إذْ إزَالَةُ الْعَقْلِ مُحَرَّمٌ وَمَتَى أَفْضَى إلَيْهِ سَبَبٌ غَيْرُ شَرْعِيٍّ كَانَ مُحَرَّمًا وَمَا يَحْصُلُ فِي ضِمْنِ ذَلِكَ مِنْ لَذَّةٍ قَلْبِيَّةٍ أَوْ رُوحِيَّةٍ وَلَوْ بِأُمُورِ فِيهَا نَوْعٌ مِنْ الْإِيمَانِ فَهِيَ مَغْمُورَةٌ بِمَا يَحْصُلُ مَعَهَا مِنْ زَوَالِ الْعَقْلِ وَلَمْ يَأْذَنْ لَنَا اللَّهُ أَنْ نُمَتِّعَ قُلُوبَنَا وَلَا أَرْوَاحَنَا مِنْ لَذَّاتِ الْإِيمَانِ وَلَا غَيْرِهَا بِمَا يُوجِبُ زَوَالَ عُقُولِنَا ؛ بِخِلَافِ مَنْ زَالَ عَقْلُهُ بِسَبَبِ مَشْرُوعٍ . أَوْ بِأَمْرِ صَادَفَهُ لَا

حِيلَةَ لَهُ فِي دَفْعِهِ . وَقَدْ يَحْصُلُ السُّكْرُ بِسَبَبِ لَا فِعْلَ لِلْعَبْدِ فِيهِ كَسَمَاعِ لَمْ يَقْصِدْهُ يُهَيِّجُ قَاطِنَهُ وَيُحَرِّكُ سَاكِنَهُ وَنَحْوَ ذَلِكَ . وَهَذَا لَا مَلَامَ عَلَيْهِ فِيهِ وَمَا صَدَرَ عَنْهُ فِي حَالِ زَوَالِ عَقْلِهِ فَهُوَ فِيهِ مَعْذُورٌ ؛ لِأَنَّ الْقَلَمَ مَرْفُوعٌ عَنْ كُلِّ مَنْ زَالَ عَقْلُهُ بِسَبَبِ غَيْرِ مُحَرَّمٍ كَالْمُغْمَى عَلَيْهِ وَالْمَجْنُونِ وَنَحْوِهِمَا . **وَمَنْ زَالَ عَقْلُهُ بِالْخَمْرِ . فَهَلْ هُوَ مُكَلَّفٌ حَالَ زَوَالِ عَقْلِهِ ؟** فِيهِ قَوْلَانِ مَشْهُورَانِ وَفِي طَلَاقِ مَنْ هَذِهِ حَالُهُ نِزَاعٌ مَشْهُورٌ وَمَنْ زَالَ عَقْلُهُ بِالْبَنْجِ يُلْحَقُ بِهِ كَمَا يَقُولُهُ مَنْ يَقُولُهُ مِنْ أَصْحَابِالشَّافِعِيِّ وَأَحْمَد وَقِيلَ يُفَرَّقُ بَيْنَهُ وَبَيْنَ الْخَمْرِ ؛ لِأَنَّ هَذَا يُشْتَهَى وَهَذَا لَا يُشْتَهَى ؛ وَلِهَذَا أَوْجَبَ الْحَدَّ فِي هَذَا دُونَ هَذَا وَهَذَا هُوَ الْمَنْصُوصُ عَنْ أَحْمَد وَمَذْهَبِ أَبِي حَنِيفَةَ . وَمِنْ هَؤُلَاءِ مَنْ يَقْوَى عَلَيْهِ الْوَارِدُ حَتَّى يَصِيرَ مَجْنُونًا إمَّا بِسَبَبِ خَلْطٍ يَغْلِبُ عَلَيْهِ وَإِمَّا بِغَيْرِ ذَلِكَ وَمِنْ هَؤُلَاءِ عُقَلَاءُ الْمَجَانِينِ الَّذِينَ يُعَدُّونَ فِي النُّسَّاك وَقَدْ يُسَمَّوْنَ الْمُوَلَّهِينَ . قَالَ فِيهِمْ بَعْضُ الْعُلَمَاءِ : هَؤُلَاءِ قَوْمٌ أَعْطَاهُمْ اللَّهُ عُقُولًا وَأَحْوَالًا ؛ فَسَلَبَ عُقُولَهُمْ وَأَسْقَطَ مَا فَرَضَ بِمَا سَلَبَ . فَهَذِهِ الْأَحْوَالُ الَّتِي يَقْتَرِنُ بِهَا الْغَشْيُ أَوْ الْمَوْتُ أَوْ الْجُنُونُ أَوْ السُّكْرُ أَوْ الْفَنَاءُ حَتَّى لَا يَشْعُرَ بِنَفْسِهِ وَنَحْوِ ذَلِكَ إذَا كَانَتْ أَسْبَابُهَا مَشْرُوعَةً وَصَاحِبُهَا صَادِقًا عَاجِزًا عَنْ دَفْعِهَا كَانَ مَحْمُودًا عَلَى مَا فَعَلَهُ مِنْ الْخَيْرِ وَمَا نَالَهُ مِنْ الْإِيمَانِ مَعْذُورًا فِيمَا عَجَزَ عَنْهُ وَأَصَابَهُ بِغَيْرِ اخْتِيَارِهِ وَهُمْ أَكْمَلُ مِمَّنْ لَمْ يَبْلُغْ مَنْزِلَتَهُمْ لِنَقْصِ إيمَانِهِمْ وَقَسْوَةِ قُلُوبِهِمْ وَنَحْوِ ذَلِكَ مِنْ الْأَسْبَابِ الَّتِي تَتَضَمَّنُ تَرْكَ مَا يُحِبُّهُ اللَّهُ أَوْ فِعْلَ مَا يَكْرَهُهُ اللَّهُ . وَلَكِنْ مَنْ لَمْ يَزُلْ عَقْلُهُ مَعَ أَنَّهُ قَدْ حَصَلَ لَهُ مِنْ الْإِيمَانِ مَا حَصَلَ لَهُمْ أَوْ مِثْلُهُ أَوْ أَكْمَلُ مِنْهُ فَهُوَ أَفْضَلُ مِنْهُمْ . وَهَذِهِ حَالُ الصَّحَابَةِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَهُوَ حَالُ نَبِيِّنَا صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ فَإِنَّهُ أُسْرِيَ بِهِ إلَى السَّمَاءِ وَأَرَاهُ اللَّهُ مَا أَرَاهُ وَأَصْبَحَ كَبَائِتِ لَمْ يَتَغَيَّرْ عَلَيْهِ حَالُهُ فَحَالُهُ أَفْضَلُ مِنْ حَالِ مُوسَى صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ الَّذِي خَرَّ صَعِقًا لَمَّا تَجَلَّى رَبُّهُ لِلْجَبَلِ وَحَالُ مُوسَى حَالٌ جَلِيلَةٌ عَلِيَّةٌ فَاضِلَةٌ : لَكِنَّ حَالَ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ أَكْمَلُ وَأَعْلَى وَأَفْضَلُ . وَالْمَقْصُودُ : أَنَّ هَذِهِ الْأُمُورَ الَّتِي فِيهَا زِيَادَةٌ فِي الْعِبَادَةِ وَالْأَحْوَالِ خَرَجَتْ مِنْ الْبَصْرَةِ وَذَلِكَ لِشِدَّةِ الْخَوْفِ فَإِنَّ الَّذِي يَذْكُرُونَهُ مِنْ خَوْفِ عتَبَةِ الْغُلَامِوعَطَاءِ السُّلَيْمِيِّ وَأَمْثَالِهِمَا أَمْرٌ عَظِيمٌ . وَلَا رَيْبَ أَنَّ حَالَهُمْ أَكْمَلُ وَأَفْضَلُ مِمَّنْ لَمْ يَكُنْ عِنْدَهُ مِنْ خَشْيَةِ اللَّهِ مَا

قَابَلَهُمْ أَوْ تَفَضَّلَ عَلَيْهِمْ . وَمَنْ خَافَ اللَّهَ خَوْفًا مُقْتَصِدًا يَدْعُوهُ إلَى فِعْلِ مَا يُحِبُّهُ اللَّهُ وَتَرْكِ مَا يَكْرَهُهُ اللَّهُ مِنْ غَيْرِ هَذِهِ الزِّيَادَةِ فَحَالُهُ أَكْمَلُ وَأَفْضَلُ مِنْ حَالِ هَؤُلَاءِ وَهُوَ حَالُ الصَّحَابَةِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَقَدْ رُوِيَ : أَنَّ عَطَاءً السُّلَيْمِيَّ - رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ - رُئِيَ بَعْدَ مَوْتِهِ فَقِيلَ لَهُ : مَا فَعَلَ اللَّهُ بِك ؟ فَقَالَ : قَالَ لِي : يَا عَطَاءُ أَمَا اسْتَحْيَيْتَ مِنِّي أَنْ تَخَافَنِي كُلَّ هَذَا أَمَا بَلَغَك أَنِّي غَفُورٌ رَحِيمٌ . وَكَذَلِكَ مَا يُذْكَرُ عَنْ أَمْثَالِ هَؤُلَاءِ مِنْ الْأَحْوَالِ مِنْ الزُّهْدِ وَالْوَرَعِ وَالْعِبَادَةِ وَأَمْثَالِ ذَلِكَ قَدْ يُنْقَلُ فِيهَا مِنْ الزِّيَادَةِ عَلَى حَالِ الصَّحَابَةِ رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُمْ وَعَلَى مَا سَنَّهُ الرَّسُولُ أُمُورٌ تُوجِبُ أَنْ يَصِيرَ النَّاسُ طَرَفَيْنِ . قَوْمٌ يَذُمُّونَ هَؤُلَاءِ وينتقصونهم وَرُبَّمَا أَسْرَفُوا فِي ذَلِكَ . وَقَوْمٌ يَغْلُونَ فِيهِمْ وَيَجْعَلُونَ هَذَا الطَّرِيقَ مِنْ أَكْمَلِ الطُّرُقِ وَأَعْلَاهَا . وَالتَّحْقِيقُ أَنَّهُمْ فِي هَذِهِ الْعِبَادَاتِ وَالْأَحْوَالِ مُجْتَهِدُونَ كَمَا كَانَ جِيرَانُهُمْ مِنْ أَهْلِ الْكُوفَةِ مُجْتَهِدِينَ فِي مَسَائِلِ الْقَضَاءِ وَالْإِمَارَةِ وَنَحْوِ ذَلِكَ . وَخَرَجَ فِيهِمْ الرَّأْيُ الَّذِي فِيهِ مِنْ مُخَالَفَةِ السُّنَّةِ مَا أَنْكَرَهُ جُمْهُورُ النَّاسِ . وَخِيَارُ النَّاسِ مِنْ " أَهْلِ الْفِقْهِ وَالرَّأْيِ " فِي أُولَئِكَ الْكُوفِيِّينَ عَلَى طَرَفَيْنِ . قَوْمٌ يَذُمُّونَهُمْ وَيُسْرِفُونَ فِي ذَمِّهِمْ . وَقَوْمٌ يَغْلُونَ فِي تَعْظِيمِهِمْ وَيَجْعَلُونَهُمْ أَعْلَمَ بِالْفِقْهِ مِنْ غَيْرِهِمْ وَرُبَّمَا فَضَّلُوهُمْ عَلَىالصَّحَابَةِ . كَمَا أَنَّ الْغُلَاةَ فِي أُولَئِكَ الْعِبَادِ قَدْ يُفَضِّلُونَهُمْ عَلَى الصَّحَابَةِ وَهَذَا بَابٌ يَفْتَرِقُ فِيهِ النَّاسُ . وَالصَّوَابُ : لِلْمُسْلِمِ أَنْ يَعْلَمَ أَنَّ خَيْرَ الْكَلَامِ كَلَامُ اللَّهِ وَخَيْرَ الْهَدْيِ هَدْيُ مُحَمَّدٍ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ وَخَيْرَ الْقُرُونِ الْقَرْنُ الَّذِي بُعِثَ فِيهِمْ وَأَنَّ أَفْضَلَ الطُّرُقِ وَالسُّبُلِ إلَى اللَّهِ مَا كَانَ عَلَيْهِ هُوَ وَأَصْحَابُهُ وَيُعْلَمُ مِنْ ذَلِكَ أَنَّ عَلَى الْمُؤْمِنِينَ أَنْ يَتَّقُوا اللَّهَ بِحَسَبِ اجْتِهَادِهِمْ وَوُسْعِهِمْ كَمَا قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : { فَاتَّقُوا اللَّهَ مَا اسْتَطَعْتُمْ} وَقَالَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ { إذَا أَمَرْتُكُمْ بِأَمْرِ فَأْتُوا مِنْهُ مَا اسْتَطَعْتُمْ } وَقَالَ : { لَا يُكَلِّفُ اللَّهُ نَفْسًا إلَّا وُسْعَهَا } . وَإِنَّ كَثِيرًا مِنْ الْمُؤْمِنِينَ - الْمُتَّقِينَ أَوْلِيَاءُ اللَّهِ - قَدْ لَا يَحْصُلُ لَهُمْ مِنْ كَمَالِ الْعِلْمِ وَالْإِيمَانِ مَا حَصَلَ لِلصَّحَابَةِ فَيَتَّقِي اللَّهَ مَا اسْتَطَاعَ وَيُطِيعُهُ بِحَسَبِ اجْتِهَادِهِ فَلَا بُدَّ أَنْ يَصْدُرَ مِنْهُ خَطَأٌ إمَّا فِي عُلُومِهِ وَأَقْوَالِهِ وَإِمَّا فِي أَعْمَالِهِ وَأَحْوَالِهِ وَيُثَابُونَ عَلَى طَاعَتِهِمْ وَيَغْفِرُ لَهُمْ خَطَايَاهُمْ ؛ فَإِنَّ اللَّهَ تَعَالَى قَالَ : {آمَنَ الرَّسُولُ بِمَا أُنْزِلَ إلَيْهِ مِنْ رَبِّهِ وَالْمُؤْمِنُونَ كُلٌّ آمَنَ بِاللَّهِ وَمَلَائِكَتِهِ وَكُتُبِهِ وَرُسُلِهِ لَا نُفَرِّقُ بَيْنَ أَحَدٍ مِنْ رُسُلِهِ وَقَالُوا سَمِعْنَا

وَأَطَعْنَا غُفْرَانَكَ رَبَّنَا وَإِلَيْكَ الْمَصِيرُ } - إلَى قَوْلِهِ - { رَبَّنَا لَا تُؤَاخِذْنَا إنْ نَسِينَا أَوْ أَخْطَأْنَا } قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : قَدْ فَعَلْت . فَمَنْ جَعَلَ طَرِيقَ أَحَدٍ مِنْ الْعُلَمَاءِ وَالْفُقَهَاءِ أَوْ طَرِيقَ أَحَدٍ مِنْ الْعُبَّادِ وَالنُّسَّاكِ أَفْضَلَ مِنْ طَرِيقِ الصَّحَابَةِ فَهُوَ مُخْطِئٌ ضَالٌّ مُبْتَدِعٌ وَمَنْ جَعَلَ كُلَّ مُجْتَهِدٍ فِي طَاعَةٍ أَخْطَأَ فِي بَعْضِ الْأُمُورِ مَذْمُومًا مَعِيبًا مَمْقُوتًا فَهُوَ مُخْطِئٌ ضَالٌّ مُبْتَدِعٌ . ثُمَّ النَّاسُ فِي الْحُبِّ وَالْبُغْضِ وَالْمُوَالَاةِ وَالْمُعَادَاةِ هُمْ أَيْضًا مُجْتَهِدُونَ يُصِيبُونَ تَارَةً وَيُخْطِئُونَ تَارَةً وَكَثِيرٌ مِنْ النَّاسِ إذَا عَلِمَ مِنْ الرَّجُلِ مَا يُحِبُّهُ أَحَبَّ الرَّجُلَ مُطْلَقًا وَأَعْرَضَ عَنْ سَيِّئَاتِهِ وَإِذَا عَلِمَ مِنْهُ مَا يُبْغِضُهُ أَبْغَضَهُ مُطْلَقًا وَأَعْرَضَ عَنْ حَسَنَاتِهِ مُحَاطٌ (؟ وَحَالُ مَنْ يَقُولُ بالتحافظ (؟ وَهَذَا مِنْ أَقْوَالِ أَهْلِ الْبِدَعِوَالْخَوَارِجِ وَالْمُعْتَزِلَةِ وَالْمُرْجِئَةِ . وَأَهْلُ السُّنَّةِ وَالْجَمَاعَةِ يَقُولُونَ مَا دَلَّ عَلَيْهِ الْكِتَابُ وَالسُّنَّةُ وَالْإِجْمَاعُ وَهُوَ أَنَّ الْمُؤْمِنَ يَسْتَحِقُّ وَعْدَ اللَّهِ وَفَضْلُهُ الثَّوَابُ عَلَى حَسَنَاتِهِ وَيَسْتَحِقُّ الْعِقَابَ عَلَى سَيِّئَاتِهِ وَإِنَّ الشَّخْصَ الْوَاحِدَ يَجْتَمِعُ فِيهِ مَا يُثَابُ عَلَيْهِ وَمَا يُعَاقَبُ عَلَيْهِ وَمَا يُحْمَدُ عَلَيْهِ وَمَا يُذَمُّ عَلَيْهِ وَمَا يُحَبُّ مِنْهُ وَمَا يُبْغَضُ مِنْهُ فَهَذَا هَذَا . وَإِذَا عُرِفَ أَنَّ مَنْشَأَ " التَّصَوُّفِ " كَانَ مِنْ الْبَصْرَةِ وَأَنَّهُ كَانَ فِيهَا مَنْ يَسْلُكُ طَرِيقَ الْعِبَادَةِ وَالزُّهْدِ مِمَّا لَهُ فِيهِ اجْتِهَادٌ كَمَا كَانَ فِي الْكُوفَةِ مَنْ يَسْلُكُ مِنْ طَرِيقِ الْفِقْهِ وَالْعِلْمِ مَا لَهُ فِيهِ اجْتِهَادٌ وَهَؤُلَاءِ نُسِبُوا إلَى اللُّبْسَةِ الظَّاهِرَةِ وَهِيَ لِبَاسُ الصُّوفِ . فَقِيلَ فِي أَحَدِهِمْ : " صُوفِيٌّ " وَلَيْسَ طَرِيقُهُمْ مُقَيَّدًا بِلِبَاسِ الصُّوفِ وَلَا هُمْ أَوْجَبُوا ذَلِكَ وَلَا عَلَّقُوا الْأَمْرَ بِهِ لَكِنْ أُضِيفُوا إلَيْهِ لِكَوْنِهِ ظَاهِرَ الْحَالِ . ثُمَّ " التَّصَوُّفُ " عِنْدَهُمْ لَهُ حَقَائِقُ وَأَحْوَالٌ مَعْرُوفَةٌ قَدْ تَكَلَّمُوا فِي حُدُودِهِ وَسِيرَتِهِ وَأَخْلَاقِهِ كَقَوْلِ بَعْضِهِمْ : " الصُّوفِيُّ " مَنْ صَفَا مِنْ الْكَدَرِ وَامْتَلَأَ مِنْ الْفِكْرِ وَاسْتَوَى عِنْدَهُ الذَّهَبُ وَالْحَجَرُ . التَّصَوُّفُ كِتْمَانُ الْمَعَانِي وَتَرْكُ الدَّعَاوَى . وَأَشْبَاهُ ذَلِكَ : وَهُمْ يَسِيرُونَ بِالصُّوفِيِّ إلَى مَعْنَى الصِّدِّيقِ وَأَفْضَلُ الْخَلْقِ بَعْدَ الْأَنْبِيَاءِ الصِّدِّيقُونَ . كَمَا قَالَ اللَّهُ تَعَالَى : { فَأُولَئِكَ مَعَ الَّذِينَ أَنْعَمَ اللَّهُ عَلَيْهِمْ مِنَ النَّبِيِّينَ وَالصِّدِّيقِينَ وَالشُّهَدَاءِ وَالصَّالِحِينَ وَحَسُنَ أُولَئِكَ رَفِيقًا } وَلِهَذَا لَيْسَ عِنْدَهُمْ بَعْدَ الْأَنْبِيَاءِ أَفْضَلُ مِنْ الصُّوفِيِّ ؛ لَكِنْ هُوَ فِي الْحَقِيقَةِ نَوْعٌ مِنْ الصِّدِّيقِينَ فَهُوَ الصِّدِّيقُ الَّذِي اخْتَصَّ بِالزُّهْدِ وَالْعِبَادَةِ عَلَى الْوَجْهِ الَّذِي اجْتَهَدُوا فِيهِ فَكَانَ الصِّدِّيقُ مِنْ أَهْلِ هَذِهِ الطَّرِيقِ كَمَا يُقَالُ : صِدِّيقُو

الْعُلَمَاءِ وَصِدِّيقُو الْأُمَرَاءِ فَهُوَ أَخَصُّ مِنْ الصِّدِّيقِ الْمُطْلَقِ وَدُونَ الصِّدِّيقِ الْكَامِلِ الصديقية مِنْ الصَّحَابَةِ وَالتَّابِعِينَ وَتَابِعِيهِمْ . فَإِذَا قِيلَ عَنْ أُولَئِكَ الزُّهَّادِ وَالْعُبَّادِ مِنْ الْبَصْرِيِّينَ : إنَّهُمْ صِدِّيقُونَ فَهُوَ كَمَا يُقَالُ عَنْ أَئِمَّةِ الْفُقَهَاءِ مِنْ أَهْلِ الْكُوفَةِ إنَّهُمْ صِدِّيقُونَ أَيْضًا كُلٌّ بِحَسَبِ الطَّرِيقِ الَّذِي سَلَكَهُ مِنْ طَاعَةِ اللَّهِ وَرَسُولِهِ بِحَسَبِ اجْتِهَادِهِ وَقَدْ يَكُونُونَ مِنْ أَجَلِّ الصِّدِّيقِينَ بِحَسَبِ زَمَانِهِمْ فَهُمْ مِنْ أَكْمَلِ صِدِّيقِي زَمَانِهِمْ وَالصِّدِّيقُ فِي الْعَصْرِ الْأَوَّلِ أَكْمَلُ مِنْهُمْ وَالصِّدِّيقُونَ دَرَجَاتٌ وَأَنْوَاعٌ ؛ وَلِهَذَا يُوجَدُ لِكُلِّ مِنْهُمْ صِنْفٌ مِنْ الْأَحْوَالِ وَالْعِبَادَاتِ حَقَّقَهُ وَأَحْكَمَهُ وَغَلَبَ عَلَيْهِ وَإِنْ كَانَ غَيْرُهُ فِي غَيْرِ ذَلِكَ الصِّنْفِ أَكْمَلَ مِنْهُ وَأَفْضَلَ مِنْهُ . وَلِأَجْلِ مَا وَقَعَ فِي كَثِيرٍ مِنْهُمْ مِنْ الِاجْتِهَادِ وَالتَّنَازُعِ فِيهِ تَنَازَعَ النَّاسُ فِي طَرِيقِهِمْ ؛ فَطَائِفَةٌ ذَمَّتْ " الصُّوفِيَّةَ وَالتَّصَوُّفَ " . وَقَالُوا : إنَّهُمْ مُبْتَدِعُونَ خَارِجُونَ عَنْ السُّنَّةِ وَنُقِلَ عَنْ طَائِفَةٍ مِنْ الْأَئِمَّةِ فِي ذَلِكَ مِنْ الْكَلَامِ مَا هُوَ مَعْرُوفٌ وَتَبِعَهُمْ عَلَى ذَلِكَ طَوَائِفُ مِنْ أَهْلِ الْفِقْهِ وَالْكَلَامِ . وَطَائِفَةٌ غَلَتْ فِيهِمْ وَادَّعَوْا أَنَّهُمْ أَفْضَلُ الْخَلْقِ وَأَكْمَلُهُمْ بَعْدَ الْأَنْبِيَاءِ وَكِلَا طَرَفَيْ هَذِهِ الْأُمُورِ ذَمِيمٌ . وَ " الصَّوَابُ " أَنَّهُمْ مُجْتَهِدُونَ فِي طَاعَةِ اللَّهِ كَمَا اجْتَهَدَ غَيْرُهُمْ مِنْ أَهْلِ طَاعَةِ اللَّهِ فَفِيهِمْ السَّابِقُ الْمُقَرَّبُ بِحَسَبِ اجْتِهَادِهِ وَفِيهِمْ الْمُقْتَصِدُ الَّذِي هُوَ مِنْ أَهْلِ الْيَمِينِ وَفِي كُلٍّ مِنْ الصِّنْفَيْنِ مَنْ قَدْ يَجْتَهِدُ فَيُخْطِئُ وَفِيهِمْ مَنْ يُذْنِبُ فَيَتُوبُ أَوْ لَا يَتُوبُ . وَمِنْ الْمُنْتَسِبِينَ إلَيْهِمْ مَنْ هُوَ ظَالِمٌ لِنَفْسِهِ عَاصٍ لِرَبِّهِ . وَقَدْ انْتَسَبَ إلَيْهِمْ طَوَائِفُ مِنْ أَهْلِ الْبِدَعِ وَالزَّنْدَقَةِ ؛ وَلَكِنْ عِنْدَ الْمُحَقِّقِينَ مِنْ أَهْلِ التَّصَوُّفِ لَيْسُوا مِنْهُمْ : كَالْحَلَّاجِ مَثَلًا ؛ فَإِنَّ أَكْثَرَ مَشَايِخِ الطَّرِيقِ أَنْكَرُوهُ وَأَخْرَجُوهُ عَنْ الطَّرِيقِ . مِثْلُ : الجنيد بْنِ مُحَمَّدٍ سَيِّدِ الطَّائِفَةِ وَغَيْرِهِ . كَمَا ذَكَرَ ذَلِكَ الشَّيْخُ أَبُو عَبْدِ الرَّحْمَنِ السلمي ؛ فِي " طَبَقَاتِ الصُّوفِيَّةِ " وَذَكَرَهُ الْحَافِظُ أَبُو بَكْرٍ الْخَطِيبُ فِي تَارِيخِ بَغْدَادَ . فَهَذَا **أَصْلُ التَّصَوُّفِ** . ثُمَّ إنَّهُ بَعْدَ ذَلِكَ تَشَعَّبَ وَتَنَوَّعَ وَصَارَتْ **الصُّوفِيَّةُ " ثَلَاثَةَ أَصْنَافٍ "** صُوفِيَّةُ الْحَقَائِقِ وَصُوفِيَّةُ الْأَرْزَاقِ وَصُوفِيَّةُ الرَّسْمِ . فَأَمَّا " صُوفِيَّةُ الْحَقَائِقِ " : فَهُمْ الَّذِينَ وَصَفْنَاهُمْ . وَأَمَّا " صُوفِيَّةُ الْأَرْزَاقِ " فَهُمْ الَّذِينَ وُقِفَتْ عَلَيْهِمْ الْوُقُوفُ . كالخوانك فَلَا يُشْتَرَطُ فِي هَؤُلَاءِ أَنْ يَكُونُوا مِنْ أَهْلِ الْحَقَائِقِ . فَإِنَّ هَذَا عَزِيزٌ وَأَكْثَرُ أَهْلِ الْحَقَائِقِ لَا يَتَّصِفُونَ بِلُزُومِ الخوانك ؛ وَلَكِنْ يُشْتَرَطُ

فِيهِمْ ثَلَاثَةُ شُرُوط : (أَحَدُهَا الْعَدَالَةُ الشَّرْعِيَّةُ بِحَيْثُ يُؤَدُّونَ الْفَرَائِضَ وَيَجْتَنِبُونَ الْمَحَارِمَ . وَ (الثَّانِي التَّأَدُّبُ بِآدَابِ أَهْلِ الطَّرِيقِ وَهِيَ الْآدَابُ الشَّرْعِيَّةُ فِي غَالِبِ الْأَوْقَاتِ وَأَمَّا الْآدَابُ الْبِدْعِيَّةُ الْوَضْعِيَّةُ فَلَا يُلْتَفَتُ إلَيْهَا . وَ (الثَّالِثُ أَنْ لَا يَكُونَ أَحَدُهُمْ مُتَمَسِّكًا بِفُضُولِ الدُّنْيَا فَأَمَّا مَنْ كَانَ جَمَّاعًا لِلْمَالِ أَوْ كَانَ غَيْرَ مُتَخَلِّقٍ بِالْأَخْلَاقِ الْمَحْمُودَةِ وَلَا يَتَأَدَّبُ بِالْآدَابِ الشَّرْعِيَّةِ أَوْ كَانَ فَاسِقًا فَإِنَّهُ لَا يَسْتَحِقُّ ذَلِكَ . وَأَمَّا " صُوفِيَّةُ الرَّسْمِ " فَهُمْ الْمُقْتَصِرُونَ عَلَى النِّسْبَةِ فَهَمُّهُمْ فِي اللِّبَاسِ وَالْآدَابِ الْوَضْعِيَّةِ وَنَحْوِ ذَلِكَ فَهَؤُلَاءِ فِي الصُّوفِيَّةِ بِمَنْزِلَةِ الَّذِي يَقْتَصِرُ عَلَى زِيِّ أَهْلِ الْعِلْمِ وَأَهْلِ الْجِهَادِ وَنَوْعٌ مَا مِنْ أَقْوَالِهِمْ وَأَعْمَالِهِمْ بِحَيْثُ يَظُنُّ الْجَاهِلُ حَقِيقَةَ أَمْرِهِ أَنَّهُ مِنْهُمْ وَلَيْسَ مِنْهُمْ